

Données concernant la famille de l'employé(e), si le regroupement familial est demandé :

Si la famille ne dispose pas de visa Schengen valable, une demande d'autorisation d'entrée et de séjour en vue du regroupement familial doit être déposée en parallèle, par les membres de la famille, auprès de la représentation suisse compétente pour le lieu de leur domicile

29. Conjoint(e)/partenaire enregistré(e)

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u> (jour-mois-année)	<u>Nationalité</u>	<u>Sexe</u>
				M F

Adresse actuelle

Adresse prévue en Suisse

Date d'arrivée prévue

30. Enfants mineurs

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u> (jour-mois-année)	<u>Nationalité</u>	<u>Sexe</u>
				M F
				M F
				M F
				M F
				M F
				M F

Adresse actuelle

Adresse prévue en Suisse

Date d'arrivée prévue

Pièces justificatives à annexer :

- > Copie couleur du passeport national valable (page d'identité et, cas échéant, du visa valable)
- > Le contrat de travail signé par l'employeur et l'employé(e) étranger(ère)
- > Une lettre de motivation générale décrivant la situation et les projets de l'employeur ainsi que les raisons justifiant l'engagement d'un travailleur(euse) étranger(ère) qui ne provient pas d'un pays de l'UE ou de l'AELE et l'impossibilité de former dans un délai raisonnable un travailleur(euse) disponible sur le marché du travail suisse
- > Curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes et attestations de travail du travailleur(euse) étranger(ère) (preuves des qualifications)
- > Attestation de l'Office régional de placement (ORP), à qui le poste doit être annoncé au préalable avec inscription dans le système EURES
- > Preuves des recherches actives effectuées sur le marché du travail suisse et européen (annonces dans la presse spécialisée ou régionale ; annonces sur Internet dans des sites spécialisés ; appels à des sociétés de placement privées)
- > Copie du contrat de bail en Suisse (si déjà signé)
- > En cas de condamnation(s), copie du casier judiciaire ou du(des) jugement(s)

En cas de regroupement familial :

- > Copie de l'acte de mariage/de partenariat enregistré
- > Copie des actes de naissance des enfants mineurs
- > Copie d'un certificat de famille

Ces documents devront être traduits dans l'une des langues officielles du canton de Fribourg (français ou allemand)

Remarque :

La personne étrangère ainsi que son employeur sont tenus de renseigner exactement l'autorité sur tout ce qui est de nature à déterminer sa décision.

Je déclare qu'à ma connaissance toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes

Lieu, date :

Signature de l'employeur :